

CAL représente l'ensemble des œuvres publiées en Australie.

Dès lors que vous reproduisez une oeuvre Australienne, il conviendra de le déclarer à Luxorr.

Seules exceptions :

- les travaux non publiés,
- les articles publiés dans des journaux/magazines s'ils sont faxés
- la mise en page et l'arrangement typographique d'une édition